



La Halte Fontenaysienne

32, rue de la Fontaine du Vaisseau

94120 Fontenay-sous-Bois

Info@lahalte.org

LA MAISON DES FAMILLES du « 31 »

PROJET D'ETABLISSEMENT

2024 - 2026

31, rue Saint Germain

94120 Fontenay-sous-Bois

Sommaire

I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE L'ETABLISSEMENT	4
I - 1 L'Association	4
I - 2 L'Établissement	4
I - 3 Le cadre éthique et les valeurs	5
II - INSCRIPTION DE LA MAISON DES FAMILLES DANS SON ENVIRONNEMENT	6
II - 1 L'implantation géographique	6
II - 2 Le réseau partenarial	8
III - DE L'IMPORTANCE D'UN ACCUEIL CHALEUREUX, DIGNE ET RESPECTUEUX.....	10
IV - LE PUBLIC ACCUEILLI.....	11
V - LES MISSIONS	16
Accueillir	16
Écouter.....	16
Croire aux capacités des personnes.....	16
Créer des liens	17
Considérer le parent	17
Ouvrir sur l'extérieur	17
Orienter	18
VI - ETRE ENSEMBLE – FAIRE ENSEMBLE	19
VI - 1 Les services	19
La laverie solidaire	19
La cuisine solidaire.....	20
La consigne alimentaire	21
VI - 2 Les modalités d'accueils	22
VI - 3 Le Conseil de Maison	23
VII - LES MOYENS HUMAINS ET COMPETENCES	24
VII - 1 L'équipe	24
VII - 2 Les compétences externes	25
VIII - LE PILOTAGE ET L'EVALUATION	25
VIII - 1 Le pilotage	25
VIII - 2 Les modalités d'évaluation	26
IX - LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION	27
IX - 1 De la phase d'expérimentation à la phase de consolidation	27
IX - 2 Recherche-action	28
IX - 3 De l'insertion par l'activité à l'insertion par l'activité économique	29
SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	31

I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE L'ETABLISSEMENT

I - 1 L'Association

La Halte Fontenaysienne a été créée en 1992 suite au décès d'une personne sans domicile stable à Fontenay-sous-Bois, à l'initiative de sept citoyens engagés dans la lutte contre l'exclusion. Dès le début de sa réflexion, elle se rapproche de la Fondation Abbé Pierre avec laquelle elle partage les valeurs. La Fondation agrée alors la Halte Fontenaysienne dans son réseau. Rapidement, l'association, soutenue par la Municipalité de Fontenay-sous-Bois, ouvre un lieu d'accueil et d'orientation ouvert aux personnes en difficulté (un « Accueil de Jour » ou « Boutique Solidarité »). Dès lors, elle veillera toujours à adapter ses interventions aux évolutions et mutations de la société. En 2017, elle ouvre une « Pension de Familles » de 24 logements adossée à son nouvel Accueil de Jour situé au 32 rue de la Fontaine du Vaisseau à Fontenay-sous-Bois.

En 2023, grâce au soutien de SOLIFAP, de la DAPAT, de l'État, de la Région Île-de-France, du département du Val-de-Marne, du Territoire T10, elle ouvre une « Maison des Familles » qui constitue une extension de son Accueil de Jour, spécifiquement destinée aux familles hébergées en dispositifs hôteliers ou éventuellement chez des tiers. La zone d'actions de la Maison des Familles est celle du périmètre d'intervention de l'Accueil de Jour de La Halte, à savoir 9 communes du Nord Est du Val de Marne, soit : Fontenay-sous-Bois, Vincennes, Nogent sur Marne, Le Plessis Trévisé, Le Perreux sur Marne, La Queue en Brie, Bry sur Marne, Saint Mandé, Villiers sur Marne.

La Halte Fontenaysienne est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations. Ses statuts ont fait l'objet d'une révision par l'Assemblée Générale du 2 juin 2023.

I - 2 L'Établissement

L'établissement, objet du présent projet, est la Maison des Familles que l'association ouvre fin 2023 au 31 rue Saint Germain à Fontenay-sous-Bois.

Sur le modèle des Maisons des Familles tel qu'initié par les Apprentis d'Auteuil, cette Maison des Familles est un lieu d'accueil, d'échanges et de services pour les familles en précarité d'hébergement ou de logement, où chacun peut partager son expérience et trouver un soutien favorable à une dynamique d'insertion. Elle propose un espace de vivre ensemble reposant sur la solidarité, l'entraide, l'implication et la valorisation des expériences parentales. Les personnes sont accueillies, gratuitement, en journée, dans un lieu de vie où se construit un accompagnement principalement collectif afin de rompre l'isolement tout en offrant aux parents et aux enfants un lieu de rencontre sécurisant, convivial et apaisant. Cet espace crée les conditions pour favoriser la parentalité et conforter les parents dans l'exercice de leur mission éducative alors qu'ils vivent une situation de mal-logement.

1 - 3 Le cadre éthique et les valeurs

Dans la mesure où la Maison des Familles est une extension de l'Accueil de Jour, elle s'appuie sur des valeurs reconnues et reprises dans les documents de référence tels que le projet associatif et la charte des Boutiques Solidarité de la Fondation Abbé Pierre.

Plus largement le principe de base qui guide notre action est celui des droits de l'homme en référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Ainsi :

1°) l'association se doit d'accueillir chaleureusement, dignement et respectueusement toute personne, toute famille qu'elle rencontre.

2°) la Halte Fontenaysienne affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

3°) l'association développe un concept d'accueil et une dynamique d'insertion, pour une plus grande ouverture sur la société des personnes en situation de précarité.

Pour ce faire, La Halte Fontenaysienne s'engage à :

- sécuriser chaque personne accueillie ;
- assurer la place prépondérante de la personne accueillie, croire en ses capacités, tout en respectant sa temporalité et son droit à la discrétion sur son histoire personnelle ;
- agir et penser avec les personnes et jamais sans elles ;
- permettre aux personnes de tisser des liens librement consentis et de participer à un collectif ;
- assurer le droit d'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés, personnes accueillies ;
- assurer les conseils à l'accès aux droits des personnes et familles accueillies vivant dans une situation de précarité d'hébergement ou de logement ;
- respecter les diversités et valoriser les cultures ;
- assurer la qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, et en procédant à leur évaluation régulière ;
- favoriser l'intégration, l'inclusion des personnes dans le territoire et plus largement dans la société telle qu'elle évolue.

II - INSCRIPTION DE LA MAISON DES FAMILLES DANS SON ENVIRONNEMENT

II - 1 L'implantation géographique



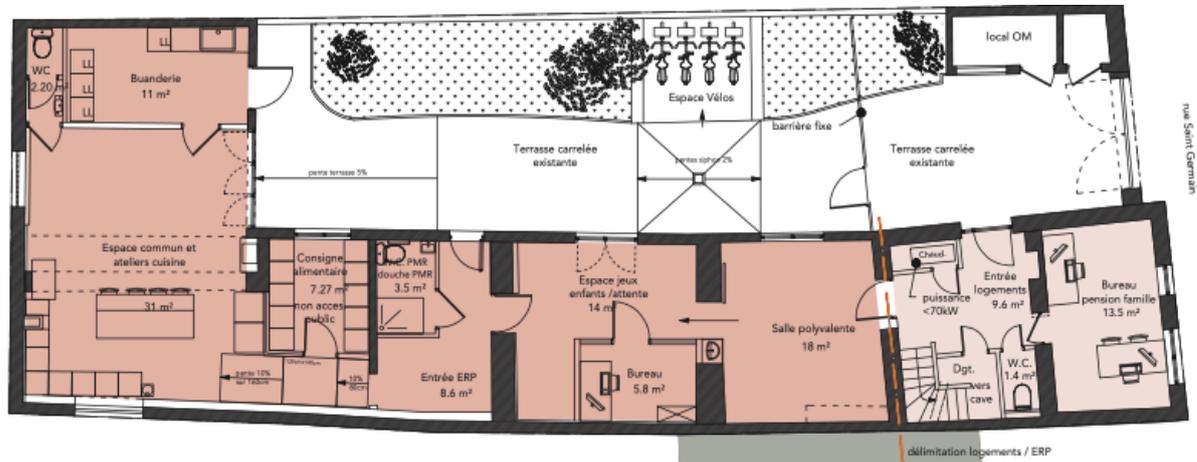
La Maison des Familles est implantée au rez-de-chaussée d'une maison louée depuis septembre 2022 par bail emphytéotique de 20 ans à la Foncière Solifap par La Halte Fontenaysienne. Elle est située au 31 rue Saint Germain, à Fontenay-sous-Bois. Cette adresse centrale entre les 2 gares RER, desservie par les bus, à la jonction entre un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) et le cœur historique de la ville, proche de la mairie et de son parc, ainsi que de nombreux services à vocation culturelle et sociale auxquels les personnes accueillies peuvent faire appel (l'Espace Départemental de Solidarité -EDS-, l'Épicerie Sociale, les Restos du Cœur, la Maison de la Prévention, la Médiathèque, la Maison du Citoyen et de la Vie Associative, le cinéma Le Kosmos, la salle de spectacle Jacques Brel, l'espace culturel Gérard Philipe, le tiers lieux Les Bains-Douches, l'éco-parc des Carrières, etc ...) a été un choix délibéré. Comme le souligne la professeure de psychologie de l'enfant Chantal Zaouche Gaudron (Enfants de la précarité, 2017) : « *un quartier, un environnement doté de nombreux et différents services constituent des leviers propices à générer de la pulsion de vie, pour que les enfants et leurs familles puissent fréquenter leur avenir* ».

Par ce choix intentionnel d'implantation géographique, la Maison des Familles se place résolument dans la lutte contre « *la territorialité de repli* » dans laquelle se trouvent les familles, « *au travers du prisme des frontières invisibles et effrayantes que ces populations ne peuvent pas franchir* » décrite par la socio-géographe Catherine Séminalovski (La frontière de la pauvreté, 2008).

Derrière une façade discrète, les 120m² de plain-pied, constitués de plusieurs pièces, bordant un jardin clos, sont dédiés à la Maison des Familles. Issu donc de la réhabilitation d'un bâti existant, notre projet a bénéficié d'échanges étroits avec le maître d'œuvre dans sa conception, tout en tenant compte des contraintes de cet existant et des règles de sécurité, d'urbanisme ainsi que des bâtiments de France puisque le portail est classé au patrimoine remarquable.

Il s'agit du premier établissement du Département à réunir sur un même ensemble immobilier une Maison des Familles, prolongation d'un accueil de jour et un ensemble de 5 logements sur ses étages. Une attention particulière a donc été portée aux espaces extérieurs et aux voies d'accès des deux entités, à leur autonomie et indépendance respective. Cette attention nous permet d'assurer la sécurité de l'accueil des familles.

Plan du rez-de-chaussée du 31 rue St Germain :



La Maison des familles, dans son organisation ouverte au public, a pour cœur d'activité le trio programmatique suivant :

- consigne alimentaire solidaire
- cuisine partagée solidaire
- laverie solidaire.

L'organisation du lieu autour de ces trois activités est complétée par un bureau administratif pour les entretiens, une salle de jeux pour enfants, une Salle de Vie pour les bénéficiaires et une salle polyvalente pour les activités organisées aux bénéfices des familles accueillies. Un espace d'entrée indépendant est complété par un sanitaire PMR avec douche accessible. Une cour extérieure accessible de plein pied depuis la cuisine, la salle de vie, la salle de jeux, la laverie, permet un « dedans-dehors » facilitant pour certains. Cet espace est doté d'équipements tels que tables, bancs d'extérieur, tonnelle. Des arbres viennent agrémenter ce lieu et une surface de culture est également à disposition. L'objectif est de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'adonner à la culture maraîchère et potagère. L'expérience en Accueil de Jour nous a permis de mesurer l'intérêt de certaines personnes pour le travail de la terre. En outre il peut s'agir d'un réel outil d'accompagnement très intéressant et porteur mais également à terme, d'un espace de lien avec le quartier.

Dans une démarche vertueuse d'éco-responsabilité de réemploi et, après avoir optimisé au maximum les matériaux à disposition dans le bien existant notamment pour la fabrication de meubles de rangement et de cuisine, nous avons recours en priorité aux recycleries et autres dépôt-ventes pour l'ameublement des intérieurs.

II - 2 Le réseau partenarial

La Maison des Familles veille à tisser constamment un réseau de partenariats basé sur la connaissance et l'échange, afin de faire évoluer un maillage en capacité de prendre en compte les besoins fondamentaux des personnes accueillies.

En effet, la Maison des Familles n'entend pas se substituer aux dispositifs existants, mais elle oriente les personnes accueillies vers les partenaires aptes à répondre à leurs demandes. Les partenaires deviennent alors essentiels à un accompagnement plus ciblé, plus spécifique vers une réinsertion sociale, citoyenne et professionnelle.

Ainsi, la Maison des Familles entretient en permanence ce travail de partenariat qui reconnaît à l'autre sa compétence dans un domaine de prise en charge différent et complémentaire. Parti d'un ancrage local, notre réseau partenarial est en constante évolution et fonction des lieux d'hébergements et/ou d'accompagnement des personnes accueillies, le territoire d'action de l'association couvrant 9 communes du Nord-Est du Val de Marne.

Pour le soin – la veille sanitaire – le soutien à la parentalité

- Les Centres Municipaux de Santé
- La Maison de la prévention et le Point Écoute de Fontenay-sous-Bois
- Les Points d'Accueil Petite Enfance
- Les centres de santé sexuelle (ex Centre de Planification et d'Éducation Familiale)

Pour le soutien alimentaire

- La plateforme alimentaire du Val de Marne
- L'association « Revivre »
- Les épiceries sociales la « Court'Échelle » et l'« Association Socio-Éducative des Larris »
- Les associations locales dont Caritas, La Croix Rouge, Les Restos du cœur
- L'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale Excellents-Excédents

Pour le conseil – l'orientation – l'accès aux droits

- Les Espaces Départementaux des Solidarités et les Centres Communaux d'Action Sociale
- Le Point d'Accès au Droit et à la Médiation
- Les maisons France Service
- Les associations entre autres « Larris au Cœur » et « Assouevam »

Pour l'accès à la culture – le numérique – la socio-langue

- Les médiathèques
- Le service culturel de Fontenay-sous-Bois
- Les associations « Culture du cœur », « Inter-G » et « Fontaine à Mots »

Pour l'hébergement – le logement

- La Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel
- La plateforme DELTA
- Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

AU CŒUR
DE LA MAISON DES FAMILLES

III - DE L'IMPORTANCE D'UN ACCUEIL CHALEUREUX, DIGNE ET RESPECTUEUX

En proposant avec respect une relation humaine à travers un accueil de qualité, un dialogue, des services, des activités et des permanences qui concourent à la restauration de l'image de soi, la Maison des Familles permet à chacun de trouver des conditions favorables pour engager un cheminement personnel et familial.

La Maison des Familles, émanation de l'Accueil de Jour, se veut un lieu repère et ressource proposant un maillage qui permet la prise en compte des besoins fondamentaux ainsi que la valorisation des expériences et des ressources personnelles et parentales. Un repère aussi qui fait continuité pour celles et ceux contraints à un quotidien fait de ruptures, d'errances imposées par la précarité d'hébergement.

Le premier contact ayant une grande importance, la Maison des Familles s'attache à fournir des locaux propres, chaleureux et aux abords soignés, pour donner envie à chacun de franchir la porte d'entrée. Un intérieur travaillé, avec de belles lumières et un parfum agréable favorisent rencontres et échanges, afin de partager ensemble sur du court, moyen ou long terme.

Être accueilli à la Maison des Familles, c'est la garantie de trouver un lieu d'accueil sécurisant, digne, chaleureux et adapté au mieux aux besoins de chacun. Ainsi, à la Maison des Familles, complètement accessible aux personnes à mobilité réduite, on trouve :

- La Salle-de-vie ;
- Une cuisine pourvue de plusieurs équipements de cuisson et de stockage ;
- Une consigne alimentaire composée de 16 congélateurs individuels ;
- Une salle de jeux ;
- Une salle polyvalente ;
- Des sanitaires comprenant espace de change, douche, WC et lavabo ;
- Une laverie avec 4 machines à laver, 4 machines à sécher et un espace repassage ;
- Un bureau de confidentialité ;
- Un jardin clos extérieur.

La convivialité, l'accueil, l'écoute, les différents ateliers, activités et permanences proposés par « la Maison des Familles », offrent une parenthèse, un temps suspendu favorable et vertueux, pour ceux et celles qui le souhaitent. Par ce supplément d'humanité, ce lieu aspire aussi à désamorcer le sentiment d'abandon de ceux qui grandissent parfois éloignés du droit commun et de leur propre histoire familiale et culturelle.

Parmi les premières personnes que nous avons accueillies, se trouvaient Inaya* et son fils de 7 ans. Bien qu'arrivés en France depuis plus de 3 ans, aucun des deux ne semblait parler le Français. Les échanges entre mère et fils se faisaient dans une langue faite d'un mélange d'espagnol, d'arabe et de français, qui, tout en révélant la force de leur lien, contribuait à une forme d'isolement. Sur plusieurs mois, malgré les barrières de la langue et donc les difficultés de communication, ils ont participé à toutes les activités que nous proposons.

Alors que son fils restait sur sa réserve, Inaya¹ a rapidement marqué son souhait de participer à des discussions, des échanges d'expériences. Dans le cadre bienveillant de nos rencontres, de cercles de femmes, certaines dames accueillies ont pu se proposer comme interprètes.

Inaya* a eu ainsi la possibilité de faire part, notamment, des difficultés de son enfant avec le monde scolaire. Sur sa demande et en collaboration avec elle, nous avons accompagné la famille, vers une association partenaire délivrant des cours de français tous niveaux. Après plusieurs mois d'assiduité, Inaya* est en capacité de communiquer en français. Son fils, témoin discret et muet de la volonté, des initiatives et des efforts d'Inaya par rapport à cette langue du pays d'accueil, s'est ouvert à la langue française et ainsi aux autres. On peut supposer que la démarche volontaire de la mère a pu jouer un rôle dans le rapport du fils à la langue de « l'école », en favorisant la résolution (pleine ou partielle) du conflit de loyauté dans lequel il se sentait prisonnier.

Pour le sociologue Gérard Neyrand (Le soutien à la parentalité, pour une éthique d'intervention, 2018) : « *La tendance au repli défensif des mères sur elles-mêmes et sur leurs enfants est d'autant plus prégnant pour les familles en errance* ». Marie Rose Moro, professeur de psychiatrie de l'enfant et l'adolescent, fondatrice des consultations transculturelles pour les migrants et leurs enfants, poursuit : « *certains enfants se sentent pris dans des conflits de loyauté entre le groupe familial et l'extérieur. Les enfants nés dans le pays d'accueil ou arrivés à un âge préscolaire font l'apprentissage rapide de la culture du pays, et cette confrontation est d'autant plus difficile qu'elle n'est pas préparée par la famille trop marginalisée ou insécurisée. L'école réactive chez ces enfants des angoisses de séparation avec l'abandon du milieu familial, de la mère, du cadre de vie. Quand l'écart entre la famille et la société est trop important, cela crée des situations angoissantes pour les enfants, car ces paradoxes peuvent les entraver dans leur capacité à s'investir dans la culture de ce pays où ils vivent et leur donner un sentiment de culpabilité s'ils ont envie de ressembler à leurs camarades de classe* ». « *Bien des enfants sont alors confrontés à un conflit de loyauté entre la langue du dedans (la famille, le groupe, la communauté) et la langue du dehors (l'école).* » Jean Dumel, responsable du service Médiation ethno clinique de SIE, 2019.

IV - LE PUBLIC ACCUEILLI

L'hébergement d'urgence des familles, pensé comme une solution provisoire, peut induire de nombreux déménagements. Les « réorientations » sont faites en fonction des places disponibles, qui sont loin de garantir que le prochain lieu d'hébergement se trouvera à proximité du précédent.

¹ Les prénoms ont été modifiés

Cette forte instabilité résidentielle, l'errance subie par le public que nous accueillons, rend complexe les analyses tirées de recueils de données chiffrées. Sous réserve de garder en mémoire que les chiffres ici présentés le sont à un instant « t », le dernier recensement, en phase d'étude, indique que sur les 9 communes du territoire d'action de la Halte Fontenaysienne, 21 hôtels hébergent :

- 302 familles composées de 494 adultes et 435 enfants dont 1/3 ont moins de 3 ans ;
- 33% sont des foyers monoparentaux, dont les mères assurent le rôle de cheffe de famille ;
- Plus de 60% sont en situation administrative complexe et donc sans ressource.

Selon le baromètre Enfants à la rue (Unicef, FAS), publié en septembre 2022, ces chiffres sont en constante augmentation.

Pour les familles vivant à l'hôtel, la chambre n'est pas seulement un endroit où dormir. C'est au sein de ce même espace, réduit et partagé, que se déroule l'essentiel de leurs activités quotidiennes (le repas, la toilette- lorsque la chambre est équipée de sanitaires-, le repos, la réalisation des devoirs, le jeu, etc.). L'organisation spatiale et temporelle devient alors une contrainte permanente. La cohabitation et la promiscuité affectent les relations familiales, induisent un manque d'intimité, nuisent au bien-être individuel des membres de la famille, compromettant les moments de partage normalement propices au développement des liens.

Le rapport Grandir sans chez soi (UNICEF, SAMUSOCIAL) d'octobre 2022, constate : « *La précarité d'hébergement constitue un facteur de risque qui affecte la stabilité familiale. L'hébergement à l'hôtel confronte l'enfant à des conditions de vie dégradées, mêlant nuisances, insalubrité, exigüité, insécurité, manque de commodités, qui vont ainsi engendrer d'importantes répercussions sur sa santé physique et mentale à court et moyen terme, mais aussi sur le long terme, affectant sa vie de futur adulte. Ces conditions d'hébergement peuvent altérer les interactions et le fonctionnement au sein même de la famille, que ce soit par des conflits interpersonnels, la fragilisation des liens d'attachement ou encore le manque d'intimité. La qualité des interactions familiales est pourtant reconnue comme étant fondamentale au soutien et à la sécurisation du développement de l'enfant. Le milieu scolaire est lui aussi mis à mal, alors qu'il contribue également au développement et au bien-être de l'enfant, tant au travers de sa fonction première de transmission des savoirs qu'en tant qu'agent de socialisation. De par leur situation, ces enfants rencontrent de multiples obstacles pour accéder à l'école, maintenir une continuité scolaire et disposer de conditions favorables à leurs apprentissages.* ».

Les constats de l'étude de l'association Intermèdes-Robinson (État de santé des enfants hébergés en hôtel social, 2021) concordent avec les conclusions de l'enquête Enfams, réalisée par l'Observatoire du SAMUSOCIAL de Paris en 2013, qui révélait « *une forte prévalence de retard de développement (80,9 %) chez les enfants en précarité d'hébergement, en partie dû à un manque d'activités et de stimulations car ils grandissent dans un espace exigüé dans lequel ils n'ont aucune légitimité* ».

L'invisibilité subie, parfois aussi tactique, de ces familles entraîne un isolement et une désocialisation lourds de conséquences sur les représentations, le rapport à soi et aux autres.

Le 28eme rapport sur l'état du mal logement en France, 2023 (Fondation Abbé Pierre) précise :
« *Le rôle assigné aux femmes dans le logement, et plus largement dans la sphère domestique (tâches ménagères, éducation des enfants...) fait peser plus lourdement sur elles la charge de l'inconfort lié au mal-logement (composer avec la suroccupation, subir les aléas d'un logement humide, prendre en charge les conséquences sur la santé des enfants...) et la responsabilité des démarches pour y apporter des solutions.* »

L'insécurité induite par la précarité à laquelle font face les familles est reconnue par les chercheurs (cf. : Chantal Zaouche Gaudron, Boris Cyrulnik) comme pouvant entraîner une certaine détresse psychologique chez les parents, des adversités dans le milieu familial, une sur-responsabilisation des enfants, un état de mal-être (adultes et enfants) qui perturbent les relations aux autres, l'estime de soi, le sommeil, l'alimentation, le niveau de stress, l'implication et la motivation dans les actes du quotidien.

La Maison des Familles propose un environnement protecteur, stable et prévisible, mais aussi un point d'ancrage, un lieu où peut se construire et se renforcer la culture familiale, un lieu possible de lâcher-prise, d'expression et de créativité, où se déroulent des activités quotidiennes. A la Maison des Familles, les personnes accueillies sortent de l'isolement. Elles se posent, discutent entre elles, tissent des liens, s'entraident ; elles retrouvent leur dignité et prennent soin d'elles.



C'est ici que Salma*, mère de deux petites filles de 3 ans et 10 mois, a connu Falila*, Ivoirienne, comme elle. Au fil des rencontres dans nos locaux, des confidences s'échangent, l'une et l'autre se soutiennent. « *Je n'ai personne à qui parler, je viens ici avec ma petite et je retrouve Falila* le vendredi. Mes filles me donnent le courage. Ici, j'ai une place et on me reconnaît quand j'arrive* » confie Salma* « *Ici, il n'y a plus de problème de courses, de linge, de punaises de lit ; on rigole même !* ».

Son amie Falila* est enceinte de 7 mois. Elle a fui son pays après un mariage forcé et vient les après-midis. Le reste du temps, elle marche dans la rue ou dans les magasins ; le dimanche elle se réfugie à la gare.

² Les personnes présentes sur la photo ont donné leur accord pour la reproduction et la diffusion de leur image

Et tous les jours, elle appelle le 115 dans l'espoir d'un toit pour la nuit prochaine. Falila³ : « J'attends sous l'abribus, je rappelle à 22 heures. Très souvent, ça ne répond pas. La rue, c'est dangereux... Je sais où je peux dormir, j'ai appris auprès d'autres femmes, rencontrées ici. Ici, on peut tout se dire, ça permet de ne pas garder tout ça en soi, c'est trop lourd, je ne veux pas que ça m'abîme à l'intérieur. Ici, je peux partager mes rêves et mes difficultés. »

Après avoir été hébergée dans un hôtel à Fontenay-Sous-Bois, Nour⁴, l'est aujourd'hui dans un hôtel social près de la place de la Nation, à Paris et dès qu'elle le peut, elle revient. Son regard s'illumine dès qu'elle évoque les ateliers ou les activités. Elle témoigne : « Quand l'assistante sociale m'a envoyée à l'hôtel à Paris, elle a cassé ma vie. Je souffre là-bas, je n'ai rien ni personne. Ici, c'est ma famille. Cuisiner pour mon fils, le garder en bonne santé, c'est mon bonheur... Maintenant, je travaille 4 heures par semaine comme aide à domicile, je ne suis plus enfermée à l'hôtel. Mon fils est intégré à l'école, il me donne l'énergie d'avancer la vie. »



Chantal Zaouche Gaudron, professeure de psychologie, Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) : « Ces familles, mise à mal par des conditions de vie souvent déplorables, mobilisent des ressources, suscitent des formes de lutte...

Pour les personnes étrangères dont la précarité économique se double d'une insécurité permanente, ne pas sombrer demande une énergie, une force, une volonté considérable, et pour elles, il y a une nécessité vitale à ne pas devenir étrangères à elles-mêmes. »

³ Les prénoms ont été modifiés

⁴ Les prénoms ont été modifiés

⁵ Les personnes présentes sur la photo ont donné leur accord pour la reproduction et la diffusion de leur image

Après un an d'expérimentation (entre février 2022 et février 2023), on a pu observer des transformations dans les rapports entre les personnes accueillies, entre les mères et leurs enfants, ainsi qu'entre les mères elles-mêmes, avec l'émergence d'une solidarité entre parents (*cf en annexe : questionnaire*). La Maison des Familles répond ainsi à l'attente des familles, d'un lieu sécurisant et convivial qui, tout en mettant à leur disposition des équipements, leur accorde un moment de pause, d'échange, de légèreté, de douceur et de créativité ainsi que de soutien à la parentalité et de rupture de l'isolement.



Sur une première phase de fonctionnement de fin 2023 à décembre 2024, la Maison des Familles vise une file active de 80 à 100 familles en précarité d'hébergement, hébergées en dispositifs hôteliers ou éventuellement chez des tiers, domiciliées ou non à la Halte Fontenaysienne. Dans cette phase d'expérimentation, les familles nous sont orientées par les équipes des trois Espaces Départementaux des Solidarités de notre secteur d'interventions (Le Plessis Tréville, Le Perreux sur Marne, Fontenay sous-bois) et les associations partenaires de Fontenay-sous-Bois. Attentifs aux évolutions des situations individuelles des personnes accueillies, nous ferons entrer de nouvelles familles dans le dispositif en fonction des places qui se libéreront.

Cette phase nous permet par ailleurs de compléter nos diagnostics par une étude encore plus approfondie de notre public en vue d'une recherche-action (voir perspectives) avec pour problématique :

« Comment, à travers la fréquentation et la participation au projet de la Maison des Familles, des parents et enfants en situation d'errance et de précarité d'hébergement, peuvent-ils se construire, reconstruire leur parcours d'insertion. »

⁶ Les personnes présentes sur la photo ont donné leur accord pour la reproduction et la diffusion de leur image

V - LES MISSIONS

L'accueil de Jour et la Maison des Familles, dans leur spécificité, apportent aux personnes, aux modes de vie différenciés, des réponses adaptées et complémentaires, cherchant toujours ainsi à favoriser une prise/reprise d'autonomie, à redonner du pouvoir d'agir aussi bien dans les parcours d'insertion que dans les gestes les plus simples de la vie quotidienne.

Les missions définies ci-dessous répondent donc aux objectifs suivants :

- Développer son pouvoir d'agir
- Lutter contre le déterminisme social
- Favoriser l'insertion sociale
- Consolider les habilités parentales
- Travailler le lien parent-enfant

Accueillir

La Maison des familles, lieu sécurisant et convivial, a pour vocation d'accueillir, avec la même exigence, adultes et enfants dans le respect de leur dignité, de leurs parcours, de leurs empêchements et de leurs ambitions, leurs connaissances, leur culture, leur religion. L'équipe veille à savoir se rendre disponible pour les personnes qui en ont besoin, à adapter sa posture et son langage à la personne accueillie, à s'assurer de bien comprendre les informations qui sont données, à respecter l'intimité de chacun, à repérer et respecter le temps dont les personnes ont besoin pour se poser et entamer un dialogue avec les accueillants, à veiller au bien être, à la sérénité et à la sécurité de tous. La Maison des Familles porte un regard d'espérance sur tous et est convaincue que l'histoire et la culture de chacun témoignent d'une richesse qui peut être partagée, entretenue et surtout enrichie par l'histoire et la culture des autres.

Écouter

L'écoute se veut active, en alerte à toute demande, qu'elle soit implicite ou actée, mais se préserve toujours d'être intrusive. Un principe d'action de la Maison des Familles est de toujours respecter la personne et son intimité. Là encore la précarité met très souvent à mal ce principe : les personnes sont très fréquemment amenées à "raconter leur vie" pour obtenir tel statut ou telle aide, ce qu'évite la Maison des Familles. L'équipe veille à respecter l'intimité des personnes en posant peu de questions. Pour une écoute plus confidentielle, si les personnes en éprouvent le besoin, certains espaces sont aménagés. L'équipe se rend la plus disponible et accessible possible en respectant le principe de confidentialité.

Croire aux capacités des personnes

A la Maison des Familles, chacun part du postulat que la personne accueillie est capable et que, si besoin, elle a l'espace et la capacité d'exprimer son besoin d'aide, de soutien. Les contraintes imposées par la précarité, réduisent la possibilité de faire des choix.

Les personnes sont souvent dans des situations où l'on décide pour elles, ou bien ce sont les conditions de vie qui imposent les choix. Un principe de la Maison des Familles est de laisser la personne décider pour ce qui la concerne, et de la respecter dans ses choix. Les équipes peuvent aider, faire des propositions mais ne font pas à sa place. Croire en cette capacité de choix, c'est aussi croire en la capacité d'évolution de la personne accueillie. Ainsi la Maison des Familles met à disposition des outils, des services (laverie, cuisine, consigne 3x solidaires, ateliers, activités, permanences) dont les personnes ont le choix de se saisir pour reprendre la main sur le pouvoir d'agir et la reconstruction de l'image de soi.

Créer des liens

La Maison des Familles est un lieu permettant de rencontrer d'autres parents, d'échanger sur ses expériences. Le collectif, au-delà de limiter l'isolement (qui renforce les effets de la précarité), favorise l'émergence de ressources, de soutien, de réconfort. Le collectif est un atout pour construire des forces pour résister à une vie difficile, aux soucis et aux peurs liés au vécu de précarité et ainsi gagner en liberté et capacité d'action. Favoriser la confiance, initier, renforcer des liens et des solidarités librement consentis entre les parents, entre les enfants et ouverts sur l'extérieur contribuent à la construction de projets collectifs venant à leur tour nourrir cette solidarité multiple.

Pour une meilleure compréhension de la société, du contexte et du système dans lesquels ces familles évoluent, il leur est proposé des rencontres avec des personnes-ressources extérieures à la Maison des Familles, ainsi que des immersions citoyennes.

Considérer le parent

Un équilibre se construit entre une attention à la personne dans son individualité et une attention à elle en tant que parent. Les équipes font souvent le constat que cette reconnaissance de la personne la renforce également dans sa fonction parentale. Ainsi, dans la Maison des Familles, le parent est toujours considéré comme le premier éducateur de son enfant, et à ce titre, il est associé à chacune des décisions et actions concernant son enfant. Le principe est de considérer le parent dans son rôle plein et entier de parent. L'objectif est bien de soutenir le parent, et jamais de le suppléer. Cela implique, au sein de la Maison des Familles, d'en référer systématiquement au parent pour tout ce qui concerne son enfant, de solliciter son avis, son accord, de lui laisser la possibilité d'exprimer un désaccord, selon les cas. Les équipes font attention à la place différente de chacun dans la famille, les enfants ne doivent pas être « parentalisés » ni les parents infantilisés.

Ouvrir sur l'extérieur

Le périmètre d'action des familles confrontées à la précarité et la pauvreté est très restreint, il se réduit au quartier et aux quelques lieux connus, où l'on a des repères. L'inconnu fait peur car il est pétri de représentations, nourries par la disqualification sociale dont ces personnes, ces familles sont l'objet.

Pour elles, de nombreux espaces "ne sont pas pour elles", ainsi, elles ne vont pas oser aller visiter un musée car elles se disent qu'« elles ne vont pas comprendre », qu'« elles ne sont pas capables » ; elles ne vont pas oser aller voir l'enseignant car « c'est lui qui sait », et « elles ne savent pas » ; ... Le travail de la Maison des Familles est de déconstruire petit à petit ces représentations, de faire acte de médiation pour leur permettre d'accéder à ces espaces, que ce soit des lieux, des structures ou autre et ainsi favoriser une meilleure compréhension de la société. Découvrir le territoire, éprouver ses capacités, être citoyen et sentir qu'on a une place permet d'atténuer le différentiel avec le reste de la société, d'élargir son champ de connaissance, d'aller vers d'autres structures et se sentir suffisamment assuré pour poursuivre, indépendamment de la Maison des Familles.

Orienter

Lieu de ressources, d'informations, de conseils, la Maison des Familles construit, entretient et s'appuie en permanence sur un maillage partenarial adapté à la prise en compte des besoins des publics accueillis.

Orienter et accompagner (y compris physiquement), c'est faciliter l'accès des services aux personnes, les soutenir dans leur projet d'insertion ou projet de vie :

- repérer, en lien avec l'ensemble de l'équipe ou les partenaires, les difficultés sanitaires et sociales, matérielles et psychologiques qui handicapent ou freinent la réalisation des projets individuels en tenant compte de leur temporalité, leur disponibilité, de leurs capacités et/ou potentialités.
- rechercher et mettre en place avec les personnes une démarche vertueuse centrée sur la constitution d'un réseau, facilitant une plus grande autonomie dans la réalisation de leurs projets.

La Maison des Familles est vigilante à ne pas tout offrir en interne et donc à orienter les personnes vers d'autres structures existantes lorsqu'il y a par exemple des demandes comme l'accès aux droits, de l'aide aux devoirs, ...

Les 30 ans d'expérience et de réflexions en Accueil de Jour, les expérimentations d'accueil des familles, les diagnostics partagés, les échanges et la mobilisation des accueillis ont permis l'élaboration d'une offre adaptée de services, d'ateliers, d'activités, de permanences. Ainsi la Maison des Familles est un lieu ressource et repère offrant un socle, une continuité en rupture avec un quotidien soumis aux contraintes de l'errance et aux empêchements liés aux conditions d'hébergement. Elle constitue un espace « autre » où les personnes accueillies peuvent s'accorder un temps à soi et se saisir de l'outil « Maison des Familles » comme vecteur d'amélioration de leurs conditions de vie.

VI - ETRE ENSEMBLE – FAIRE ENSEMBLE

La concertation et la coréalisation accueillant-accueillis sont à la base de l'élaboration et fonctionnement des services, du choix des thématiques aussi bien sur le fond que la forme des activités, permanences, ateliers. Cette co-construction permet de rester en adéquation avec les besoins du public accueilli : les familles avec enfants. Ainsi la charte des Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents qui prône « la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien », sous-tend toutes les actions proposées par la Maison des Familles.

C'est donc ainsi, que d'ores et déjà, à partir des besoins et propositions des familles que le programme d'actions décrit ci-dessous, et sur lequel s'appuie le collectif de la Maison des Familles, a été pensé :

- La laverie solidaire
- La cuisine solidaire
- La consigne alimentaire

VI - 1 Les services

La laverie solidaire

Sur les 21 hôtels hébergeant des familles en grande précarité, seuls 8 proposent un accès à une machine à laver. Quand ils le font, cette prestation est payante et hors de portée des budgets des personnes prises en charge par le Samu Social. Du fait de manque d'équipements adaptés (machines à laver, machines à sécher, ...) les parents sont privés du geste simple de « laver, sécher son linge ».

Si l'éducation est bien la meilleure des armes contre la vulnérabilité sociale et économique, comment envoyer son enfant à l'école en sachant que ses vêtements tachés ou malodorants seront inmanquablement source supplémentaire de stigmatisation ? Comme l'attestent de nombreux témoignages, pour les parents en grande précarité, la question du « vêtement propre » agit comme un facteur aggravant, porte atteinte à leur dignité et estime de soi, avec pour conséquence un isolement accentué. Non sujet pour la majorité des familles, aujourd'hui, dans nos pays dit développés, « le vêtement propre » se transforme en véritable écueil pour les parents précaires empêchés par leurs conditions d'hébergement.

Avec la difficulté de porter (ou de faire porter à ses enfants) des « vêtements propres », comment entamer sereinement des démarches d'insertion qu'elles soient liées à l'emploi, au logement ou encore conserver le sentiment d'exercer pleinement son rôle de parent ?

En échange d'une participation financière symbolique, dont le fonds est géré par le collectif, une « laverie solidaire » est à disposition et propose aux personnes de profiter des moments suspendus d'attente le temps des machines, pour faire une pause, s'approprier le moment comme elles le souhaitent, échanger autour d'une boisson, participer à un atelier, une activité, ou simplement regarder leurs enfants bouger, jouer, communiquer, ...

La participation financière vise à favoriser le sentiment de se gérer soi-même, d'être acteur de son parcours et de s'extraire de l'unique logique d'assistance.

Les premiers passages des primo-accueillis à la « laverie solidaire » sont accompagnés par une personne habituée de la Maison des Familles (membre de l'équipe ou personne accueillie repère), sensibilisée au besoin de respect d'intimité. L'« exposition » de son linge peut accentuer la vulnérabilité de la personne qui utilise les machines à laver et sécher.

A « la laverie solidaire » les familles ne se vivent pas uniquement comme de simples consommatrices de services. Par leur contribution à son fonctionnement, la constitution et l'adhésion au règlement intérieur, l'opportunité leur est présentée de se saisir de « la laverie solidaire » comme levier d'inclusion.

La cuisine solidaire

Nous observons que les familles hébergées à l'hôtel ne sont globalement pas en mesure de se faire à manger dans leur lieu de vie. Sur les 21 hôtels, 3 seulement proposent un accès à une cuisine partagée. De nombreux témoignages de familles font état de réserve dans l'utilisation de ces équipements communs pour des raisons d'hygiène. Comment répondre à l'impératif nourricier de chaque parent quand le seul moyen de cuisiner est un four à micro-onde ? Certes, il est possible dans ces conditions de réchauffer quelques plats préparés. Mais qu'en est-il de l'équilibre alimentaire ? Et surtout, qu'en est-il de l'expression de la dimension culturelle ? La préparation des aliments revêt une dimension symbolique forte : Par-delà l'impératif nourricier, cuisiner c'est aussi l'expression d'une dimension culturelle, la transmission de l'histoire des origines et des racines. Comment un parent peut-il partager la richesse d'une culture culinaire avec ses enfants quand les modalités d'hébergements l'en empêchent.

Contraint par leurs conditions d'hébergement, le rapport à alimentation de ces familles se caractérise par :

- une consommation faible de produits frais, périssables (fruits, légumes ainsi que viande et poisson) ;
- une surconsommation de sandwiches/hamburger et pizza ;
- un non-respect des rythmes alimentaires ;
- un gaspillage forcé ;
- une alimentation subie avec pour conséquence une dévalorisation de l'image de soi, par la dégradation de la maîtrise de la fonction nourricière parentale, la remise en cause des goûts et envies, la privation du pouvoir d'agir dans le domaine de l'alimentation ;
- une désocialisation alimentaire forte (le degré de solitude alimentaire des personnes hébergées à l'hôtel est important).

Les conditions inadaptées de transformation des denrées dans les hôtels, leurs conséquences sur la qualité de l'alimentation et le bien vivre des familles hébergées, favorisent l'insécurité alimentaire, ont un impact sur la relation enfant-parent et participent à la dégradation (effective ou supposée) des regards que les premiers portent sur les seconds.

Afin de permettre aux parents de reprendre la main sur leur pouvoir de (se) nourrir sainement, et ainsi soigner une image parfois blessée de mère ou de père en perte de pouvoir d'agir, la Maison des Familles propose l'accès à une « cuisine solidaire » visant à :

- valoriser les compétences des parents, leur permettre de reprendre la main sur leur pouvoir de (se) nourrir sainement ;
- permettre aux familles de retrouver le côté positif de l'alimentation, vecteur de lien social, de plaisir et de convivialité.

Les familles peuvent ainsi apporter leurs ingrédients et disposer des ustensiles et matériels de la Cuisine Solidaire ainsi que de produits d'épicerie de base pour cuisiner les plats de leur choix.

L'accompagnement respectant la part de responsabilité de l'utilisateur de la « cuisine solidaire » et centré sur les possibilités d'actions sur sa situation, met en avant ses contributions dans son rôle nourricier et favorise la participation par des échanges de savoirs et de compétences entre personnes accueillies et accueillantes. Ce partage plaisir de connaissances et de goûts vise la reconnaissance de la personne accompagnée comme pleinement actrice de sa vie, de son projet et dans son environnement. Il permet une relation qui laisse place à la liberté et à la réciprocité.

La consigne alimentaire

De nombreux témoignages de familles hébergées font état de réserve dans l'utilisation des équipements communs mis à disposition par les hôtels pour le stockage des aliments ou des plats cuisinés. Pour des raisons d'hygiène ou/et par crainte de se faire voler la nourriture stockée, elles n'ont que le choix de conserver les aliments dans les chambres. Ainsi, d'autres témoignages, émanant de gérants d'hôtel, incriminent les résidents (lorsque ceux-ci tentent de conserver les aliments dans leur chambre), pour le développement de nuisibles (insectes, rongeurs).

A défaut de lieu de stockage propre et sain, une partie des denrées alimentaires est soit consommée dans un état trop avancé avec les risques pour la santé que cela comporte, soit jetée. Ces conditions contraignent les familles à acquérir, transformer ou réchauffer de petite quantité avec les conséquences économiques que l'on sait.

L'impossibilité de stockage adapté (souvent indigne, et pour le moins inadapté) participe à l'insécurité alimentaire des familles, ses conséquences sur le plan de la santé et le mal être enfants et parents.

Ce constat nous a amenés à la nécessité de la création d'une « consigne alimentaire » avec mise à disposition de congélateurs individuels pour 16 familles accompagnées.

L'idée centrale étant toujours de faire de l'alimentation un vrai levier d'accompagnement, cette « consigne alimentaire » est conçue comme un lieu d'échanges (autour du parler « alimentaire gourmand ») et de liens permettant aux familles de retrouver du pouvoir d'agir en n'étant pas seulement sujets de l'aide alimentaire d'urgence mais bien de se saisir de cette assistance pour rétablir une forme d'autonomie et tenter de sortir de l'insécurité alimentaire.

A la « consigne alimentaire », chacune des 16 familles se voit confier un congélateur individuel dont elle a un usage privé. Les familles peuvent y stocker sainement des aliments ou des repas cuisinés sur place en quantité suffisante pour plusieurs repas (achats de denrées en plus grosse quantité donc plus économiques). Elles peuvent par la suite à leur guise, récupérer les repas ou les aliments aux horaires d'ouverture de la structure au public.

Ainsi la consigne alimentaire favorise :

- une économie d'échelle par la possibilité de stocker, dans de bonnes conditions, des produits cuisinés en quantité suffisante pour plusieurs repas.
- un accès à une alimentation diversifiée et de qualité qui permette aux familles d'atteindre un état nutritionnel favorable à la santé, lutter ainsi contre les carences alimentaires.
- une réduction du gaspillage alimentaire.
- un retour du libre choix (et donc du plaisir) de la confection et de la dégustation (voire le partage) d'un plat.

VI - 2 Les modalités d'accueils

Les plages d'ouvertures de la Maison des Familles répondent aux contraintes et disponibilités des familles. Ainsi, les équipes sont mobilisées du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Suivant les projets, certaines activités peuvent se tenir le week-end ou en soirée, dans l'enceinte ou à l'extérieur de la Maison des Familles.

Exemple de planning hebdomadaire :

Aux horaires d'ouverture au public, quelles que soient les activités prévues, si les personnes le souhaitent, elles peuvent se poser dans la Salle-de-vie ou demander un entretien dans le Bureau confidentialité si besoin.																	
lundi				mardi				mercredi			jeudi				vendredi		week end
Primo	Laverie	Consigne alimentaire	Permanence partenaire	Cuisine	Consigne alimentaire	Laverie	Atelier	Atelier	Laverie	Consigne alimentaire	Cuisine	Laverie	Consigne alimentaire	Atelier	Consigne alimentaire	Activité interne ou externe (dont conseil de maison)	
9h ->12h30				9h ->12h30				9h ->12h30			9h ->12h30				9h ->12h30		Activité ponctuelle interne ou externe
X	6	X	X	X	X	6	X	X	6	X	X	6	X	X	X	X	
13h30 ->17h				13h30 ->17h				13h30 ->17h			13h30 ->17h				13h30 ->17h		
X	6	X		Temps institutionnel				X	6	X	Temps institutionnel				X	X	
Temps institutionnel				réunion équipe - veille sociale - communication - bilan - évaluation - mise en perspective - projets													
X				service ouvert													

Ainsi les services laverie solidaire, cuisine et consigne alimentaire, les ateliers, les permanences, sont accessibles sur des plages horaires récurrentes, sur inscription.

Plusieurs demi-journées sont spécifiquement dédiées au soutien au lien parent-enfant (discussions, rencontres avec des personnes ressources, échanges d'expériences, ateliers cuisine parent-enfant, atelier jeux et lecture parent-enfant, présentation et visite d'autres structures,...). Les familles présentes pour la première fois à la Maison des Familles (désignée « primo »), bénéficient d'un temps exclusif avec entretien et visite présentée par un salarié ou un bénévole accompagné si possible par une personne déjà accueillie, personne-repère. Afin de favoriser et enrichir les échanges et les rencontres entre différents publics, la Maison des Familles, lors d'évènements ponctuels, s'ouvre sur l'extérieur, aux habitants du quartier, à la ville (table d'hôtes - café philo – troc – bourses d'échanges...).

A la différence de nombreux établissements, la Maison des Familles n'a pas de mission d'accompagnement social, c'est pourquoi, il n'est pas élaboré avec la famille accueillie de projet personnalisé d'accompagnement.

A la Maison des Familles, la conception de « être ensemble faire ensemble » s'appuie sur la mise en place de Conseils de Maison.

VI - 3 Le Conseil de Maison

Le Conseil de Maison est l'occasion d'échanger sur la vie quotidienne des personnes au sein de la Maison des Familles, d'émettre des idées, de les partager, de proposer des solutions pour améliorer le vivre ensemble. Il est ouvert à toute personne fréquentant l'accueil. Il est souvent l'espace qui offre le terreau des actions collectives ou ateliers à développer. Parce qu'un des enjeux est de susciter et d'encourager la participation des familles accueillies, le Conseil de Maison est un préalable intéressant pour favoriser le penser et l'agir, l'inscription, la co-construction de projets, d'un accueil à thème, d'une sortie ou pourquoi pas d'un séjour, occasion de rupture avec le quotidien.

Dans ce cadre, les exercices de relations inter-personnelles sont ici pleinement éprouvés car il est parfois délicat de s'exprimer au sein d'un collectif.

Ainsi dans :

- la prise de la parole en public,
- l'écoute et respect de l'autre sans être en accord avec lui,
- la présentation de propos argumentés,
- le partage d'un espace-temps avec des personnes qui sans cette situation de précarité ne se seraient peut-être pas rencontrées et côtoyées dans cette forme d'intimité partagée,

Le Conseil de Maison est une réelle opportunité pour les personnes d'être en lien. Il s'agit ici d'apporter une contribution personnelle à un collectif.

Il peut être le cœur battant du vivre ensemble de chaque jour et du projet associatif ouvert sur l'avenir et le territoire.

Il est une forme de valorisation au sein d'un endroit que les personnes fréquentent par nécessité et non par envie de prime abord. Ainsi, les personnes par ce biais s'investissent, s'impliquent au-delà de leur besoin primaire.

Le collectif permet donc l'émergence des forces des personnes qui s'y rencontrent, qui ont un vécu commun autour de la précarité et la parentalité et qui peuvent échanger là-dessus.

« Le collectif est une vraie force. Il y a du même entre les personnes. Il y a eu du commun sur un certain nombre de sujets. Alors le premier commun qu'elles ont entre elles, c'est qu'elles sont parents. Le deuxième commun, c'est quand même que pour un certain nombre, elles sont soumises à des conditions de vie assez identiques, difficiles, des fois des rapports difficiles avec l'école, avec les travailleurs sociaux. Et que du coup, ensemble, si on oriente le collectif sur l'émergence des forces, et non pas simplement sur « on est là pour se plaindre », du coup tu multiplies l'émergence des forces » (sources : synthèse du rapport de la MRIE – 2021).

Le conseil de maison se réunit régulièrement (la proposition de deux fois par mois est avancée). Il dure environ 1h30 et se déroule dans la Salle de vie de la Maison des Familles. Selon les sujets, peuvent y participer (outre les personnes accueillies) : les salariés, les bénévoles, les administrateurs. La fréquentation est ainsi mouvante, changeante de 3 à une dizaine de personnes sur un maximum de 24 conseils annuellement.

VII - LES MOYENS HUMAINS ET COMPETENCES

VII - 1 L'équipe

L'équipe pluridisciplinaire, au service des missions de la Maison des Familles, sous la responsabilité de la direction de l'association, est composée de personnels salariés, de bénévoles et de volontaires en mission de service civique :

- Le chef de service a pour fonction la coordination du « 31 » (Maison des Familles et dispositif de logement en ALT), l'encadrement de l'équipe salariée et bénévole, la gestion logistique, les relations partenariales, le développement des projets ainsi qu'un soutien à la gouvernance dans la recherche de financements.
- L'équipe socio-éducative, 2 1/2 ETP, composée d'un travailleur social, d'un animateur et d'un éducateur de jeunes enfants anime le lieu de vie. Par son observation du quotidien, de ce qui se vit sur la structure et de son rôle d'écoute, de conseils, de soutien et d'information, elle favorise l'intégration des familles accueillies dans la structure, dans le groupe, et par extension dans la vie sociale.
- Les stagiaires. La Maison des Familles propose chaque année une offre de stage (ou contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) à 2 stagiaires pour une période minimale de deux mois.

- Les salariés titulaires d'un contrat adultes-relais, résidant dans des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, interviennent dans des missions de médiation sociale et culturelle. Ils peuvent notamment faciliter le dialogue interculturel et le partage de codes culturels et sociaux.
- Les volontaires en mission de Service Civique apportent un « plus » quant aux services proposés aux personnes accueillies. Ils interviennent sur la même base d'activité que les autres membres de l'équipe mais profitent de leur mission (de 8 mois maximum) pour mettre en place de nouvelles activités et/ou démarcher de nouveaux partenaires. Bien que faisant pleinement partie de l'équipe, ils ne peuvent être comptabilisés dans l'effectif permettant de mener à bien les missions quotidiennes de la structure.
- Les bénévoles interviennent sur des missions et des actions spécifiques en fonction de leur domaine de compétence.

VII - 2 Les compétences externes

Pour des besoins non pourvus en interne par l'équipe, la Maison des Familles recherche, construit et s'appuie sur un maillage partenarial en capacité d'apporter les ressources complémentaires nécessaires au public.

La Maison des Familles consacre un budget dédié à des vacataires et intervenants extérieurs pour animer différentes activités et ateliers.

Ainsi sont d'ores et déjà proposées des activités et permanences autour de la santé (psychologue, diététicien, sage-femme, puéricultrice), du bien-être (socio-esthétique, Yoga-thérapie), de l'accès aux droits (juriste, conseiller d'orientation), d'accompagnement à la citoyenneté, des temps dédiés aux liens parents-enfants (pédopsychologue, ethnopsychiatre), des ateliers créatifs, recyclage éco-responsable, échanges et éducation aux goûts « cuisine du monde ».

VIII - LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

VIII - 1 Le pilotage

Un **Comité de Pilotage** est créé.

Objectifs et fonctions :

- Accompagner le porteur du projet pendant la phase de création de la Maison des Familles ;
- Suivre régulièrement l'évolution de la structure et sa cohérence avec les objectifs définis au démarrage ;

- Approuver le bilan annuel ;
- Proposer et/ou valider des évolutions du projet social en fonction des bilans de fonctionnement.

Fonctionnement :

Il se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de l'Association pour analyse et approbation du bilan annuel, ou pour une situation exceptionnelle ou des difficultés spécifiques.

Composition :

- Un représentant de chacune des deux instances gouvernantes de l'Association (Conseil d'Administration et direction) ;
- Les représentants des partenaires financeurs.

Bilan annuel :

L'Association produit un bilan annuel, rapport d'activité et financier permettant au Comité de Pilotage de vérifier le bon fonctionnement de la Maison des Familles.

Après l'avis du Comité de Pilotage, ce rapport est transmis aux structures partenaires impliqués dans le projet de la Maison des Familles.

VIII - 2 Les modalités d'évaluation

Parce que la Maison des Familles est un projet innovant et qui s'inscrit dans la durée, des modalités d'évaluation ont été mises en place dès les premières actions. Elles nous permettent de porter un regard objectif sur le projet, de nous rendre compte des réussites, mais également des éventuels points d'amélioration et ainsi de prendre les mesures nécessaires. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation évoluent en fonction des différentes étapes de maturation du projet.

Indicateurs quantitatifs :

- nombre de personnes ayant sollicité l'usage d'un des services de la MdF (laverie, consigne alimentaire, cuisine) ;
- nombre de personnes ayant utilisé l'un des services de la MdF ;
- nombre de personnes ayant sollicité une participation à une activité ou permanence proposés par la MdF (santé, bien-être, accès aux droits, accompagnement à la citoyenneté, soutien à la parentalité, culture)
- nombre de personnes ayant participé à une activité ou permanence proposés par la MdF ;
- nombre de personnes ayant sollicité des informations sur les questions de parentalité ;
- nombre de personnes ayant participé à des rencontres, activités, permanences, groupe de parole en lien avec la parentalité ;
- nombre de personnes ayant manifesté le souhait de participer à un Conseil de Maison ;
- nombre de personnes ayant participé à un Conseil de Maison ;

- nombre de personnes ayant participé à un projet ouvert sur le territoire ;
- nombre de personnes ayant sollicité une aide délivrée par une structure partenaire ;
- nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement vers une structure partenaire ;

Indicateurs qualitatifs :

Bien que l'évaluation qualitative reste complexe, au vu du public (la remobilisation demeurant tributaire de nombreux paramètres et peut demander plus ou moins de temps), les résultats attendus peuvent toutefois s'inscrire à partir des critères suivants :

- capacité à prendre soin de soi ;
- capacité à exprimer ses besoins et ceux de ses enfants ;
- capacité à être en collectivité, à tisser des liens dans et hors Maison des Familles ;
- capacité à promouvoir ses connaissances ;
- capacité à s'investir dans un projet quel qu'il soit ;
- capacité à se projeter dans le temps ;
- capacité à élargir ses repères (géographiques, sociaux, culturels) ;
- les effets constatés par les personnes elles-mêmes (enquête de satisfaction des personnes) ;
- les résultats constatés par les équipes sur le mieux-être des personnes.

L'évaluation auprès des personnes accueillies est de deux ordres :

- évaluation collective : des réunions régulières permettent de faire remonter, de prévenir et d'intervenir sur les difficultés, les attentes, les améliorations liées au fonctionnement de la MdF.
- évaluation individuelle : à partir aussi bien d'entretiens individuels que de discussions informelles, sont posés, avec chaque famille, lorsque cela est possible, les attendus liés à la fréquentation de la maison pour pouvoir mesurer ce qui, à terme, est facteur de transformation.

IX - LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

IX - 1 De la phase d'expérimentation à la phase de consolidation

A ce stade de la réflexion et des mises en perspectives, qui font suite à l'expérimentation « Après-Midi des Familles » qui s'est poursuivie en 2022 et 2023, il reste bien entendu que la Maison des familles est une extension de notre accueil de jour. Cet accueil différencié, expérimenté et assumé, car il s'inscrit dans le réel des personnes accueillies, vient conforter la nécessité d'ouvrir des accueils adaptés pour les familles. (réf. Rapport d'activité 2022)

Toutefois, le challenge qui nous mobilise dans la temporalité de ce projet d'établissement est la recherche de financements pérennes pour son fonctionnement car le choix d'ouvrir cet équipement dédié dans un pavillon dédié implique des moyens financiers et humains renforcés.

Si le Fonds de dotation DAPAT, dont la mission prioritaire est de lutter contre l'exclusion, l'isolement et la pauvreté des mères SDF et de toutes les femmes en détresse, a pris en janvier 2022 la décision de s'engager aux côtés de la Halte Fontenaysienne dans ce projet de création d'une offre différenciée dédiée aux femmes et enfants pour répondre aux besoins spécifiques de ces populations plus que fragiles, il nous faut, à terme, trouver notre autonomie financière à partir d'un modèle économique programmé et maîtrisé.

Pour cela il s'agit de diversifier les sources de financements en alliant la recherche de fonds et de subventions liés à des appels à projet, à des financements de la part des collectivités territoriales et étatiques.

Dans cette perspective, nous souhaitons dès 2024, initier une recherche action qui pourrait asseoir cette démarche spécifique que nous portons et ainsi permettre le déploiement d'une éthique de la pratique et valider la nécessité de financements dédiés.

IX - 2 Recherche-action

Penser et poser collectivement une problématique telle que « Comment, à travers la fréquentation et la participation au projet de la Maison des Familles, des parents et enfants en situation d'errance et de précarité d'hébergement, peuvent-ils se construire, reconstruire leur parcours d'insertion. » constitue en soi une mise en perspective. Il s'agit à travers un projet de recherche-action, de permettre à des mères, des pères, des enfants de faire évoluer leur situation individuelle grâce à la construction collective et d'inverser le rapport de force que chacun à son niveau peut subir dans son parcours d'insertion, en leur permettant de :

- Construire un espace correspondant à leurs besoins face à l'isolement et la vulnérabilité ;
- Retrouver leur légitimité à échanger à propos de leurs sujets face à la culpabilité et la honte qui peut émailler de leur parcours ;
- Connaître leurs droits ainsi que les ressources et les services mobilisables ;
- Construire des solutions alternatives à leurs problématiques de parents vivant à l'hôtel à partir de la mise en commun des expériences.

L'innovation est donc celle de produire ensemble à partir de différents savoirs (savoir d'expérience de vie, savoir professionnel et savoir universitaire) et ainsi permettre aux personnes d'être actrices de l'évolution du domaine sanitaire et social.

Ce projet de recherche-action, confiée à une structure externe (comme CapaCités, spécialisée dans la co-construction de méthodologie participative) pourrait aboutir à un guide de recommandations professionnelles, en réponse aux problématiques identifiées, spécifiques à notre public et rendre compte de l'expérience de la participation à un espace collectif coconstruit.

Si la diffusion des éléments produits pourrait participer à l'évolution de pratiques professionnelles du secteur sanitaire et social, parallèlement l'implication des familles concernées dans la production de connaissance à leur propos est innovant et sera déclencheur d'un processus d'insertion, de rétablissement.

Par ailleurs, à moyen terme, fort de l'expérience acquise à la Maison des familles autour du co-développement, le déploiement de l'association vers la création d'une structure liée à l'économie sociale et solidaire pourrait ouvrir des perspectives vertueuses pour le public que nous accompagnons.

IX - 3 De l'insertion par l'activité à l'insertion par l'activité économique

La Maison des Familles, par son travail sur les liens parent-enfant, participe à l'enjeu complexe de transmission de codes culturels et vise à agir contre le fatalisme dans les reproductions sociales.

Comme nous l'avons vu précédemment, le développement du pouvoir d'agir, c'est la possibilité d'avoir plus de contrôle sur ce qui est important pour soi. Avec Paul Ricoeur, nous savons que l'une des sources de souffrance fondamentale de la condition humaine, est le sentiment d'impuissance. Le fait, comme disait Henri Laborit, de ne pouvoir ni fuir ni se battre, avec l'impression que, quoi qu'on fasse, ça n'ira pas dans le sens de ce qui est important pour soi. L'épanouissement passe par l'agir : « Et maintenant, qu'est-ce que je peux faire ? ». La perte du sentiment d'utilité sociale se traduit par une difficulté à la mise en perspective, un immobilisme dans un vécu quotidien répété et invariant duquel émerge un profond sentiment de déclassement social.

"Le faire" est donc un élément très important de l'affranchissement : on ne s'affranchit pas mentalement. Pour pouvoir s'affranchir il faut agir.

En promouvant, l'insertion par l'activité, nous cherchons donc dans nos pratiques de travail social à faire (se) reconnaître dans un premier temps, la personne en tant que citoyen et à ce titre la participation ne peut être un leurre. Elle doit avoir un effet de transformation sociale. C'est un travail qui concerne le cœur de la démocratie.

L'émancipation de la personne suppose que les questions sociales soient élevées au rang des enjeux politiques du vivre ensemble dans une cité réellement inclusive. Cette approche, dans une logique d'Économie Sociale et Solidaire (car reposant sur des valeurs d'utilité sociale, de coopération, d'ancrage local adapté aux besoins d'un territoire et de ses habitants), doit permettre dans un second temps, d'initier un parcours d'insertion par l'Activité Économique, et ainsi favoriser le développement du pouvoir d'agir et l'augmentation d'intrants financiers de publics très éloignés de l'emploi.

C'est ainsi que, adossée aux infrastructures existantes de la Maison des Familles, la laverie solidaire pourrait générer, à plus ou moins long terme (5 ans à 10 ans), la création d'un chantier d'Insertion et/ou d'un dispositif de premières heures, dans le domaine de la prestation de blanchisserie.



SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Brunelle Juvanon Clarisse : L'engagement solidaire : une contribution à l'émergence d'une nouvelle vision de l'action sociale, 2020

Castel Robert : De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation, 1991

Court Martine, Christine Mennesson, Émilie Salaméro, Emmanuelle Zolesio : Habiller, nourrir, soigner son enfant : la fabrication de corps de classe, 2014

Cyrułnik Boris : La résilience : un processus multicausal, 2013

Dumel Jean : La médiation ethnoclinique au service de l'approche interculturelle, 2019

Eberhard Mireille, Elsa Garcin, Mathilde Quere, Emilie Segol : Les femmes seules dans le dispositif de veille sociale : une enquête auprès du public accueilli à l'ESI « Halte Femmes », 2018

Eberhard Mireille, Emmanuelle Guyavarch : Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement en Ile-de-France, 2018

El-Khoury Lesueur Fabienne : La prise en compte du sexe et du genre : un enjeu pour mieux soigner les femmes, 2022

Gaudron Zaouche Chantal : Enfants de la précarité, 2016

Guyavarch Emmanuelle, Alfred Spira : Droits, santé et accès aux soins des femmes hébergées, isolées, réfugiées, 2020

Guyavarch Emmanuelle, Vandentorren Stephanie, Le Mener Erwan : ENFAMS, Enfants et familles sans logement personnel en Ile-de-France, 2013

Levinas Emmanuel : Altérité et transcendance, 1995

Macchi Odile, Nicolas Oppenchain : Adolescents sans-logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel, 2018

Magliocco Priscilla et Lila Damji Mayore : Partager ses cuisines pour une meilleure alimentation des familles en hôtel social, 2021

Neyrand Gérard : Le soutien à la parentalité, pour une éthique d'intervention, 2018

Ricoeur Paul : Soi-même comme un autre, 1990

Séminalovski Catherine : La frontière de la pauvreté, 2008

Thomas Marlène : Femmes isolées en centre d'hébergement, 2021

Unicef : Enfants à la rue, 2022

Unicef : Grandir sans chez soi, 2022

Unicef : État de santé des enfants hébergés en hôtel social, 2021

28eme rapport sur l'état du mal logement en France, Fondation Abbé Pierre, 2023

